



Mauremontaises, Mauremontais,

nous avons le plaisir de vous communiquer les dernières actualités du village :

EDUCATION/JEUNESSE

Rentrée scolaire 2024 :

Mauremont compte 38 élèves inscrits sur l'ensemble du RPI, répartis comme suit :

- 14 élèves de maternelle sur Trébons,
- 5 élèves CP sur Mauremont ,
- 12 élèves (5 CE1 - 4 CE2 - 3 CM1) aux Varennes
- 7 élèves CM2 sur Cessales

La classe de CP de Mauremont est assurée par Mme Vieulles Marianne et par Mme Laborde Corantine.



Pour de plus amples informations un livret d'accueil scolaire est disponible sur le site de la Mairie : www.mairie-mauremont.fr

Investissement :

Quelques travaux d'aménagement ont été faits pendant l'été sur l'école de Mauremont :

- Réfection totale du sol du hall d'entrée de la garderie de Mauremont.

FISCALITÉ

Pour 2024, le taux d'imposition communal de la taxe foncière n'a pas été augmenté pour cette année et reste inchangé des taux de 2023 sachant que les bases des impôts locaux ont été revalorisées par l'Etat à hauteur de 3.9 %.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37.48 %	37.48 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	61.83 %	61.83 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	13.78 %	13.78 %

FÊTE LOCALE :

A l'occasion de la fête locale de notre cher village,
Madame le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous inviter :

le DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024 A 11H30

pour la cérémonie du dépôt de gerbe au monument aux morts, suivie de l'inauguration de l'aire de jeux et du City stade.

ORDURES MÉNAGÈRES

Durant le mois de septembre, la Communauté des Communes de Terres du Lauragais, en partenariat avec son prestataire l'entreprise CLER VERTS, ont installé une nouvelle borne pour le tri des déchets alimentaires (ou biodéchets) sur notre Commune, elle se situe à côté de la Mairie.

Ce point de collecte permet à tous les habitants de pouvoir trier leurs déchets organiques conformément à la Loi AGEC.

Sont donc acceptés :

- Restes et préparation de repas (pâtes, riz...etc...)
- Viandes, poissons (en petite quantité)
- Pain, coquille d'œuf
- Fruits et légumes abîmés, épluchures
- Fleurs fanées
- Marc de café avec filtre, sachets de thé et de tisane, essuie-tout, serviettes en papier
- Aliments périmés sans emballage



Ces déchets doivent être jetés **sans emballage et en vrac !**

Grâce à votre contribution dans cette démarche de tri des déchets alimentaires, ceux-ci seront transformés en énergie verte et engrais par un processus de méthanisation. Tout cela à l'échelle locale puisque le centre de méthanisation se situe sur la Commune de Bélesta-en-Lauragais.

Sachant que 27% de la poubelle des Français est constituée de déchets alimentaires (ou biodéchets), en les triant, on diminue d'autant plus nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles, ce qui nous permet de maîtriser les coûts de la gestion de nos déchets ménagers.

